



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absent : 1

Date de la convocation : 11 septembre
2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BARREAU Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAU
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET
ROBIN Nadia représentée par F ROYER
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI

ABSENT : GABIGNON Christophe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°105

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : MARCHE PUBLIC POUR LES TRAVAUX ANNE FRANK 2023 MAPA 23T04 – Avenant n° 1 au lot 1 – Gros œuvre VRD

Les membres du conseil municipal sont informés que l'article L. 2194-3 du Code de la Commande Publique précise que toute modification substantielle du marché doit respecter les mêmes règles que pour l'attribution du marché initial.

Il est rappelé qu'après une mise en concurrence, **il a été décidé d'attribuer le lot 1 – Gros œuvre VRD du marché de travaux de l'école Anne Frank 2023 à l'entreprise LIOT pour un montant de 32 339,45 € H.T.**

Les membres du conseil municipal sont informés que l'accès donné à l'école et à ses commodités a permis de ne pas avoir recours à certaines installations de chantier. Celles-ci sont donc déduites de la prestation normalement assurée par l'entreprise LIOT.

Le montant de cet avenant est de - **6 383,00€ HT**, portant le total du lot 1 à **25 956,45€ HT**.

Les autres dispositions restent inchangées.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au Lot 1 Gros œuvre VRD du marché de travaux de l'école Anne Frank 2023 tel que joint à la présente.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L 2194-3 du Code de la Commande Publique,
Considérant l'attribution du lot 1 – Gros œuvre VRD à l'entreprise LIOT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :


-**approuve** l'avenant n°1 au lot 1 du marché de travaux de l'école Anne Frank 2023 portant le montant du marché 25 956,45€ HT,

-**donne** tout pouvoir à M. le Maire pour le signer au nom de la commune et ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

